

La lettre du porte-parole du ministère de la Justice et des Libertés

> N°10 - 17 juin 2010

# > Partenariat avec la Fondation M6 Favoriser la réinsertion des détenus

Michèle Alliot-Marie a signé, mardi 6 avril 2010, avec Nicolas de Tavernost, Président du Directoire de M6, un protocole visant à développer et soutenir des activités et des formations audiovisuelles en prison.

## Développer la création audiovisuelle en prison

Equiper les établissements d'ateliers vidéo.

Organiser des interventions ponctuelles de professionnels de l'audiovisuel.

Soutenir les actions déjà entreprises dans plusieurs établissements pénitentiaires, notamment à Avignon-Le Pontet (Vaucluse), à Tarascon (Bouches-du-Rhône), à Saint-Quentin-Fallavier (Isère) et à Grenoble-Varces (Isère).

## Expérimentation du partenariat au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (Ain), des résultats concrets, dès février 2010 :

- réalisation d'un film d'accueil du détenu arrivant. Une version anglaise est en préparation pour les détenus étrangers ;
- préparation d'un film d'accueil destiné aux familles ;
- lancement de l'atelier vidéo pour les détenus.

#### Former les détenus aux métiers de l'audiovisuel

Donner aux personnes détenues une formation aux différents métiers de l'audiovisuel : son, image, régie, ateliers d'écriture, mise en scène...

Ces nouvelles opportunités de formation s'inscrivent pleinement dans la volonté de Michèle Alliot-Marie que chaque détenu puisse exercer une activité durant sa détention.

## Diversifier l'offre d'activités culturelles et sportives

Organisation de spectacles, concerts, conférences-débat, projection de films, rencontres sportives, aide à l'obtention de brevets sportifs, dons de maillots...

#### Soutenir l'action des associations

Aide aux organismes participant à la réinsertion des sortants de prison:

- suivi individuel et accompagnement personnalisé pendant et après la détention ;
- offre de domiciliation ;
- mise en relation avec des entreprises et des associations, afin de faciliter la réinsertion des détenus.

Soutien financier aux associations œuvrant pour le maintien et le développement de la relation parents/enfants.

#### Budget consacré par la Fondation M6 :

2,5 millions d'euros sur 5 ans

La Fondation M6 lancera un appel à projets à partir du 28 juin.

### Les chiffres clés

#### En 2009:

- plus de 40 000 détenus scolarisés ; plus de 6 000 détenus ont passé un examen ; plus de 4 300 détenus ont été diplômés.

Détenus travaillant ou ayant une formation professionnelle :

- maisons d'arrêt : 30 % :
- établissements pour peine : 48 %.

## Agenda des manifestations culturelles

■ 11 mai 2010

Projection du film « Tout ce qui brille » à la maison d'arrêt pour femmes de Fleury-Mérogis (Essonne). A l'issue du film, Géraldine Nakache (réalisatrice/comédienne) et Hervé Mimram (coréalisateur) ont animé un débat avec les détenues.

22 juillet 2010

Projection du film **« Démineurs »** à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy (Yvelines).

A venir

Spectacles de Mickaël Grégorio et « Drôles de mecs » Nouvelle Star ».

## La Volonté de Michèle Alliot-Marie :

« Ce protocole avec la Fondation M6 va tout à fait dans le sens de la loi pénitentiaire, qui a été votée au mois de novembre dernier et qui a replacé les prisons au cœur de la lutte contre la récidive. Ce que j'ai souhaité, c'est que l'Administration pénitentiaire soit amenée à proposer à chacun des activités qui soient adaptées à son profil mais également à sa capacité de réinsertion, qu'il s'agisse d'activité scolaire, d'activité physique, d'activité culturelle, d'activité professionnelle ».

Extraits issus du discours du garde des Sceaux à l'occasion de la signature de la convention - Mardi 6 avril 2010

## La Volonté de Nicolas de Tavernost, Président du Directoire du Groupe M6 :

« Si ce partenariat fonctionne, nous sommes prêts à mettre des fonds supplémentaires à disposition notamment des associations. Notre rôle est de les aider, d'apporter ce que l'on pourra apporter dans le domaine de la musique, de l'audiovisuel, du cinéma. La population carcérale est une population souvent jeune. Nous avons une responsabilité particulière en tant que média ».

Extraits issus du discours de Nicolas de Tavernost - Mardi 6 avril 2010

Pour plus d'informations : www.fondationm6.fr - Pour contacter la Fondation M6 : fondation@m6.fr

Guillaume Didier, porte-parole du ministère de la Justice et des Libertés / Arthur Dreyfuss, porte-parole adjoint - Tél. 01 44 77 75 56 Pôle presse du ministère de la Justice et des Libertés – 13, place Vendôme – 75001 PARIS - www.porte-parole.justice.gouv.fr